

Bal masqué en Nouvelle-France

Francis Back

Numéro 85, printemps 2006

Des Montagnais aux Innus. L'histoire d'un peuple : « Utshiulnut ut luash Innut. Innut Utipatshimunuau »

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7020ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Back, F. (2006). Bal masqué en Nouvelle-France. *Cap-aux-Diamants*, (85), 44–44.

Bal masqué en Nouvelle-France



Cette gravure française représentant une «dame se promenant à la campagne» date de 1676. Cette promeneuse protège la blancheur de son épiderme par de longs gants, un parasol, en plus d'avoir à la portée de la main un «loup», qui pend à sa ceinture. Cette gravure a été exécutée d'après un dessin de Jean de Saint-Jean. En octobre 1695, *Le Mercure Galant* déplore le décès de cet artiste. D'après ce mensuel français, «la mort du Sieur de Saint-Jean a été une vraie perte pour toute l'Europe qui s'empresse à rechercher ses estampes. Outre les modes qu'elles apprennent, toutes ses figures avoient un air gracieux, qui faisoit plaisir». (Collection privée).

Contrairement au masque, le «loup», aussi appelé «demi-masque», ne couvre que le haut du visage à partir du nez.

Selon les dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles, l'origine du mot «loup» viendrait du fait qu'il «faisoit peur aux petits enfants dans le temp que les femmes ont commencé à porter ce genre de masque».

En 1663, des ambassadeurs suisses en mission à Paris notent que certaines dames enlèvent leurs masques quand elles croisent une connaissance dans la rue et que l'étiquette les oblige à quitter cet accessoire quand elles pénètrent dans une demeure.

Les données québécoises

En France, le port du masque ou du loup a connu son apogée aux XVI^e et XVII^e siècles, pour décliner par la suite. Les données québécoises confirment ce fait. Une des premières mentions de masque que nous relevons en Nouvelle-France se trouve dans l'inventaire des biens de Marie-Rogère Lepage, veuve de l'officier Roch Théory, sieur de l'Ormeau. Ce document, en date du 9 octobre 1681, nous apprend que cette veuve possédait un «loup».

En 1703, l'inventaire des biens de Marie-Anne Roberge, épouse du flibustier François Guyon, de Québec, témoigne que le métier de corsaire pouvait être lucratif. En effet, la «dame» Roberge avait à elle seule deux masques de drap et cinq «loups».

L'usage du masque n'était pas réservé qu'aux femmes adultes. Avant de se rembarier, en 1704, Charles de Monseignat, contrôleur de la marine et des fortifications

de la Nouvelle-France, fait dresser la liste des biens ayant appartenu à Claude de Saint, sa défunte épouse. Parmi les objets mentionnés, nous retraçons «un loup de velours noir» et un «masque de velours à femme», ainsi qu'un masque «à enfant».

Une autre indication du degré de popularité du masque parmi l'élite sociale de la Nouvelle-France nous est fournie par une facture du 26 mai 1698 que Pierre Laurent, marchand à La Rochelle, adresse à Jean Martel, «marchand en Canada». Sur cette facture, qui énumère aussi bien des prunes de Damas que des éventails ou des mouchoirs des Indes, nous notons la présence de «6 masques de velours» et de «6 masques de panne».

Bal masqué... et clergé

En France, la tenue de bals masqués, ou «masquerades», favorisait les rencontres galantes avec des inconnus, d'où il pouvait découler des relations à caractère sulfureux. Selon les mémoires de la princesse des Ursins, en 1701, Louis XIV tente en vain de dissuader sa belle-sœur, la duchesse de Bourgogne, de participer à un bal masqué où elle «pouvait se trouver exposée à danser avec le premier venu, un comédien peut-être!»

En Nouvelle-France, le clergé ne prise guère ce type de réjouissances. Dans une lettre écrite de Montréal, le 25 juin 1685, Louis-Armand de Lom d'Arce baron de Lahontan dénonce le fait qu'un clergé trop zélé veille «plus soigneusement à la conduite des filles et des femmes que les pères et les maris». En bon Gascon, Lahontan exagère les faits en affirmant qu'on excommunie les femmes qui portent le masque et que les curés «accourent aux lieux où il s'en trouve, pour les démasquer et les injurier». En 1690, Louis de Buade, comte de Frontenac, tempère les affirmations de Lahontan. Ce gouverneur écrit à la cour de France que le clergé de Montréal agace en effet les consciences sur des «bagatelles de coiffures et de dentelles», ce qui fait «beaucoup murmurer» le peuple. ♦

Francis Back
duba@aei.ca

À partir du XVI^e siècle, il était courant pour les «femmes de qualité» de porter un masque afin de protéger la blancheur de leur épiderme des rayons du soleil ou pour préserver leur anonymat lors de déplacements. La bourgeoisie de la Nouvelle-France suivra cet usage, même si ce microcosme de la métropole laissait peu d'espoir aux femmes de circuler incognito... qu'elles soient masquées ou non!

Masques et loups

Sous le Régime français, les «faux visages» se divisent en deux modèles, soit le «masque», de forme ovale, qui couvre le visage «depuis le front jusqu'au menton». Le plus souvent, ces masques sont en velours noir, doublés de satin, de toile ou de cuir. En 1690, Antoine Furetière estime que le «noir du velours des masques fait paraître davantage la blancheur de la gorge». Par conséquent, on peut dire d'une femme qu'elle est «belle sous le masque»! Cette expression illustre l'importance que l'on accorde alors à la blancheur de l'épiderme féminin.